












Formulaire d'inscription à la Médiathèque du Centre de Langue Française-Téhéran

CHARTE DE L'EMPRUNTEUR

La médiathèque du Centre de Langue Française - Téhéran propose à ses abonnés des documents dans des domaines variés, tels que la philosophie, les sciences humaines, la littérature, la géographie et l'histoire, le droit, l'architecture, les arts et beaux arts, des ouvrages de référence, ainsi que plus de 70 titres de magazines.

Afin de nous aider à développer les activités de la médiathèque et à vous offrir une meilleure qualité de service, merci de lire attentivement le règlement intérieur et de signer l'engagement qui suit :

-  Le nombre de documents empruntables est de 5 (dont 2 DVD/CD maximum). La durée de prêt est de 30 jours.
-  La durée initiale de prêt peut être prolongée par l'emprunteur, sur place, par téléphone ou en consultant son compte sur internet. Une seule prolongation de 30 jours sera effectuée, si le document ne fait pas l'objet d'une réservation. A l'issue de cette période, l'emprunteur est tenu de rapporter le document emprunté.
-  A partir de la date de retour, pour chaque jour de retard, une pénalité de 5 000 rials sera comptabilisée pour l'emprunteur.
-  Les documents de la médiathèque sont prêtés en l'état. Si le responsable de la médiathèque constate une détérioration de l'ouvrage au moment de son retour, l'emprunteur est tenu de payer intégralement le remplacement du document abîmé.
-  La médiathèque met à disposition de ses adhérents un catalogue de films documentaires sur supports DVD et vidéo qui peuvent être empruntés à certaines conditions spécifiées au moment de l'emprunt.
-  L'espace de la médiathèque est un endroit public et ses membres sont tenus de respecter les conditions générales des salles de classe. Pour le bien-être de tous, il est donc interdit de fumer, d'utiliser des téléphones portables, de consommer des aliments ou des boissons dans l'espace de la médiathèque.
-  L'accès aux salles de lecture et aux services de la médiathèque est possible sur présentation de la carte d'abonnement. Une consigne est mise à la disposition des lecteurs afin qu'ils y déposent leurs affaires personnelles avant d'entrer dans les salles.
-  La carte d'abonnement est un document personnel et seule la personne titulaire peut bénéficier des services de la médiathèque.
-  En cas de changement des coordonnées personnelles ou professionnelles (adresse, numéro de téléphone ou fax), l'emprunteur est prié d'en informer les responsables de la médiathèque.
-  Toute infraction aux règlements peut être sanctionnée par l'annulation provisoire ou définitive de l'abonnement.
-  **N.B. : L'ensemble des documents de la médiathèque (livres, DVD, vidéocassettes, CD-Rom etc.) ne peuvent être utilisés que dans un cadre privé, non commercial, et ne peuvent en aucun cas être reproduits ou dupliqués sans contrevenir à la réglementation française en matière de droits d'auteur.**

Je soussigné(e) [Click here to enter text.](#) **affirme avoir pris connaissance du règlement interne de la médiathèque du SCAC et m'engage à le respecter.**

Lu et approuvé

Fait à Téhéran, le [Click here to enter a date.](#)